

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation

30 novembre 2022

**OBJET : Subvention du budget Commune au budget annexe multi accueil « Leï Nistoun »
pour 2022**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le vote du budget primitif 2022 du multi accueil « Leï Nistoun », en date du 24 mars 2022, équilibré
par une subvention communale de 101 800 €,

Considérant qu'au vu des dépenses et recettes réalisées à ce jour et à venir d'ici la fin de l'année,
il convient d'allouer une subvention d'équilibre de 101 800 € du budget principal de la commune au
budget annexe du multi accueil « Leï Nistoun », somme qui correspond au déficit 2022 constaté à
ce jour.

La subvention versée en 2021 s'élevait à 121 800 €. La diminution de la subvention pour 2022 a été
obtenue grâce à la signature d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse
d'Allocations Familiales des Alpes-de-Haute-Provence ainsi qu'à la création et la mise en place de
la branche parentalité, à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette diminution est également due à une
optimisation des recettes relative à une fréquentation croissante des structures ainsi qu'une maîtrise
constante des charges d'exploitation.

Considérant qu'au vu du compte administratif 2021, dans lequel sera constaté le résultat de
l'exercice, un reliquat de subvention sera éventuellement versé en cas de déficit plus important.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de verser au budget annexe du multi accueil « Leï Nistoun », une subvention du budget principal de la commune d'un montant de 101 800 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2022 de la commune, et la recette correspondante à l'article 74741 du budget primitif 2022 du multi accueil « Leï Nistoun ».

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Paul AUDAN

Pierre LUCAS